

Motion d'actualité du Congrès de la FGTB wallonne

Territoire Zéro chômeur de longue durée : attention, danger !

A l'heure où le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » est en voie de concrétisation au niveau régional, le Congrès de la FGTB wallonne tient à rappeler les balises fondamentales qui guideront son suivi attentif, son évaluation du dispositif et ses réactions.

Elle veillera en effet scrupuleusement à ce que ce projet ne débouche pas sur le développement de « sous-statuts », qui précarisent les personnes concernées, flexibilisent le marché de l'emploi et dégradent les conditions de travail et de salaire de toutes et tous. Pour le Congrès de la FGTB wallonne, le redéploiement économique et social de la Wallonie passe par la création d'emplois durables et de qualité.

Dans ce cadre, les points d'attention de la FGTB wallonne seront :

- d'éviter tout effet de substitution des emplois publics et non marchands ;
- que le dispositif n'entraîne aucun effet d'aubaine ni dumping social ;
- le respect des barèmes en vigueur dans les secteurs qui seront concernés ;
- de veiller à la mise en place d'emplois décents, ce qui passe par notre revendication d'un salaire minimum de 14 € brut de l'heure ;
- le caractère volontaire de la participation au dispositif. Pour la FGTB wallonne, ce projet ne pourra en aucun cas déboucher sur une sanction ou quelque conséquence négative que ce soit sur les droits et revenus des personnes concernées ;
- de tenir compte des questions de la compatibilité avec la réglementation chômage et de la discrimination à l'égard de bénéficiaires d'autres dispositifs ;
- de mettre en place des conditions de travail, notamment d'horaire, en phase avec le public visé. Il s'agit notamment de prendre en considération les situations particulières de certaines personnes, comme les femmes seules avec enfant ;
- d'accorder une attention particulière aux personnes très éloignées de l'emploi et infraqualifiées, en portant le caractère de privation d'emploi au minimum à 2 ans et pour un public qui a au mieux son CESS ;
- de rester vigilante aux modalités de financement du projet par la Région ;
- d'assurer la complémentarité, l'évaluation et la transition vers l'emploi durable et de qualité.

Si l'un ou plusieurs de ces principes devait ne pas être respecté, la FGTB wallonne n'hésitera pas à réagir ni à se mobiliser pour faire bouger les lignes.

